



L'Autorité financière des Premières Nations fait son entrée dans l'index fédéral

Pour diffusion immédiate

Westbank (Colombie-Britannique), le 16 avril 2024 - Les obligations de l'Autorité financière des Premières Nations (AFPN) feront l'objet d'un changement d'affectation sectorielle, passant de l'indice municipal à l'indice fédéral au sein des indices des obligations FTSE Canada à compter du 13 mai 2024, après une revue par FTSE Russell.

FTSE Russell exploite une vaste entreprise de titres à revenu fixe au Canada qui soutient l'écosystème du marché en fournissant des indices de référence, des services d'établissement des prix des obligations en fin de journée et de robustes analyses des risques et du rendement. Les indices des obligations FTSE Canada couvrent une multitude de catégories d'actifs et de types de titres de créance sur les marchés canadiens avec plus de 600 indices répartis dans au-dessus de 20 séries d'indices, y compris l'indice obligataire phare FTSE Canada Universe. Une grande majorité des fonds d'investissement canadiens suivent l'indice des obligations FTSE Canada Universe ou l'une de ses sous-composantes dans le cadre de leur mandat de placement.

« Cette réaffectation sectorielle est une reconnaissance de la qualité de crédit de l'AFPN par rapport à ses comparables », a déclaré Steve Berna, directeur des opérations de l'AFPN. « Cette reconnaissance témoigne du succès de son consortium d'emprunt, qui a été rendu possible grâce à la relation de collaboration entre l'AFPN et nos 169 membres. »

À l'heure actuelle, quatre obligations (encours totalisant 1,73 milliard de dollars canadiens) émises par l'AFPN sont admissibles à l'indice des obligations FTSE Canada Universe.

« Cette annonce nous fait connaître et démontre pourquoi il serait avantageux pour le gouvernement fédéral de renforcer son partenariat avec l'AFPN et de renouveler son engagement à l'égard de la croissance et du succès de la réconciliation économique avec les Premières Nations », a déclaré Ernie Daniels, président et chef de la direction de l'AFPN.

Depuis sa création, l'AFPN a lancé avec succès des programmes de prêts à court et à long terme, a bénéficié de multiples rehaussements de notation, a connu une croissance exponentielle de la taille de son équipe, et surtout, est devenue autosuffisante, ne dépendant plus d'aucun financement externe.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la nouvelle affectation sectorielle de l'AFPN ou sur l'incidence qu'elle aura sur les membres, veuillez consulter fnfa.ca ou composer le 250-768-5253.

-30-

À propos de l'Autorité financière des Premières Nations (AFPN)

L'AFPN est un organisme sans but lucratif qui fournit des services de financement, d'investissement et de conseil aux gouvernements des Premières Nations qui se conforment volontairement à la *Loi sur la gestion financière des premières nations (la Loi)*. L'AFPN a reçu la sanction royale en vertu de la *Loi* en 2005.

Pour toute demande d'information des médias, veuillez communiquer avec :

Naomi Mison, AFPN

Gestionnaire des communications

250-768-5253

nmison@fnfa.ca